

RÉSEAU D'INCLUSION NUMÉRIQUE DES LANDES

Agence landaise pour l'informatique
175 place de la Caserne Bosquet - BP 30069
40002 Mont-de-Marsan Cedex
05 58 85 81 90 - e-inclusion@alpi40.fr
pin40.fr



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique



« OrdiPin40 »

Compte-rendu du dispositif
Période 2020 - 2023



Table des matières

Présentation du dispositif	3
Le constat (phase de diagnostic)	3
Le matériel	5
L'organisation administrative	5
Pour la remise au lieu de médiation :	5
Pour la remise à l'utilisateur :	6
Le financement	6
La communication	7
Le reconditionnement.....	7
La procédure de reconditionnement	7
Procédure initiale	7
Constats et axes d'amélioration	8
Les taux de ré-emploi.....	8
Les dotations	8
Le nombre d'ordinateurs.....	8
Le profil des bénéficiaires	9
Les actions de médiation	10
Les lieux de médiation impliqués	10
Les parcours et dispositifs locaux proposés	11
Les perspectives d'évolution	14



Présentation du dispositif

Le constat (phase de diagnostic)

Les travaux menés en 2019 par l'Alpi¹ sur l'inclusion numérique ont fait apparaître que nombreux sont les visiteurs des lieux de médiation numérique du Département à ne pas posséder d'équipement informatique. Si la possession d'un smartphone est assez, voire très répandue, celle d'un ordinateur fixe ou portable l'est moins.

Fort de ces constats, les participants aux travaux de la phase de démarrage de la stratégie landaise d'inclusion numérique ont formalisé, au travers d'une fiche action, le souhait de proposer un dispositif de dotation matérielle à destination des usagers des lieux de médiation numérique (cf. Fiche Action 6.3).

¹ <https://www.pin40.fr/le-reseau/l-histoire-du-reseau>

FICHE ACTION N° 6.3
Thème : Soutenir les usagers
Priorité : 1 2 3
Fiches actions liées :

FACILITER L'ACQUISITION DE MATERIELS RECONDITIONNES

Constats :

Si les taux d'équipements des ménages en matériels numériques (tablette, smartphones) sont croissants, il est notable que l'équipement en ordinateur est plutôt en baisse. Pour les publics vulnérables, l'exclusion numérique peut venir aussi bien des usages que des coûts d'équipement et de connexion.

Les matériels jugés obsolètes ne sont pas systématiquement revalorisés alors que leur reconditionnement pourrait permettre l'équipement d'un foyer à coût réduit.

Descriptif de l'action :

Offrir une seconde vie aux matériels informatiques départementaux (équipement issus des collèges, des collectivités ou des entreprises) en associant les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) afin de proposer l'acquisition de matériels informatiques reconditionnés à des tarifs accessibles.

Il serait possible de s'appuyer sur l'expérimentation menée par la régie Bois et Services sur Mont de Marsan et de proposer une structuration et un élargissement à l'échelle du département en s'appuyant sur des structures équivalentes dans les autres cantons.

Cette action permet également d'inscrire le département dans une logique de lutte contre le gaspillage et de préservation de l'environnement.

Moyens humains et techniques :

Humains :

- Salariés de l'ESS pour le reconditionnement des ordinateurs

Techniques :

- Licences informatique libres

Cible(s) de l'action :

Publics vulnérables

Partenaire(s) de l'action :

Structures de l'ESS

Associations à caractère sociale



Le matériel

Pour la mise en place de cette action, l'Alpi disposait du vivier des matériels cédés par le Département. Les ordinateurs portables de l'opération « Un collégien, un ordinateur » sont cédés à l'Alpi à l'issue de 3 années d'exploitation dans les collèges. Ces ordinateurs sont remis en état par le service matériel de l'agence puis mis à disposition des écoles primaires du département durant 3 années supplémentaires.

C'est suite à ces 6 ans d'exploitation qu'ils sont récupérés, reconditionnés et mis à disposition des lieux de médiation numérique.

1802 ordinateurs portable LENOVO L440 ont été intégrés au dispositif pour être reconditionnés.

L'organisation administrative

Pour la remise au lieu de médiation :

L'ALPI assure le reconditionnement des ordinateurs et veille à tenir actualisé le stock des ordinateurs disponibles à la remise sur une application développée en interne.

Les lieux de médiation numérique qui souhaitent assurer des remises aux usagers doivent conventionner avec l'Alpi et, pour cela, répondre aux prérequis suivants :

- Avoir adhéré au réseau landais d'inclusion numérique
- Être présent sur l'annuaire cartographique de pin40.fr
- Disposer d'une offre de services formalisée d'initiation aux usages numériques (contenus et supports disponibles)
- Dans sa version initiale, le dispositif prévoyait que les lieux de médiation soient labellisés APTIC afin de bénéficier de l'encaissement des chèques numériques.

Une fois conventionnés, les lieux de médiation numérique peuvent passer commande de lot de 10 ordinateurs auprès de l'Alpi. Ces lots sont cédés au prix symbolique de 1€ les 10 ordinateurs.

Le lieu de médiation numérique assure le stockage des ordinateurs dans l'attente de la remise aux usagers.



Pour la remise à l'utilisateur :

L'utilisateur bénéficie, dans le cadre de son accompagnement socio-professionnel, de la prescription d'un partenaire membre du réseau d'inclusion numérique également membre du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) piloté par le Conseil Départemental des Landes.

L'utilisateur est orienté à l'occasion de cette prescription vers un lieu de médiation numérique. Une fiche de prescription est prévue à cet effet.

Le lieu de médiation numérique dispense une initiation aux usages numériques préalablement à la remise du matériel.

Initialement, le dispositif prévoyait que le prescripteur remette à l'utilisateur un carnet de chèques APTIC pour financer l'action de médiation menée par le lieu de médiation numérique.

La formation de l'utilisateur est réalisée suite à un diagnostic de ses compétences et doit être adaptée à son niveau. Le diagnostic et le parcours peuvent s'appuyer sur les outils mis à disposition par Les Bons Clics ou PIX.

A l'issue du parcours de formation, l'utilisateur se voit remettre le matériel.

Le lieu de médiation indique à l'Alpi les remises réalisées par la transmission de fiches de remise au bénéficiaire. Les données collectées concernant le bénéficiaire sont anonymes, mais précisent :

- Sexe
- Classe d'âge
- Situation professionnelle
- Prescripteur
- Lieu de délivrance
- Parcours de formation

Le financement

Le dispositif est inscrit dans le projet financé par Fonds Social Européen « Soutenir l'autonomie numérique des landaises et landais en démarche d'insertion en fédérant et outillant les lieux de médiation ».

Il a bénéficié d'un montant alloué pour sa réalisation de 20 586,35 €.

La communication

L'Alpi a mis en place des supports de communication (flyers et affiches) pour assurer la promotion du dispositif dans les lieux de médiation conventionnés.

Les flyers sur le dispositif «Mon ordi PIN40» recto et verso



Des présentations ont été assurées par les agents de l'Alpi auprès des prescripteurs (service public de l'emploi, CCAS et CIAS, travailleurs sociaux) afin d'assurer la promotion du dispositif.

Le reconditionnement

La procédure de reconditionnement

Procédure initiale

La procédure de reconditionnement mise en place par l'Alpi a été formalisée dans un document référence ([consultable ici](#)).



Constats et axes d'amélioration

Il a été décidé de conserver sur les ordinateurs un environnement Windows. Toutefois, les licences n'étant pas systématiquement accessibles (absence d'étiquetage), la procédure de reconditionnement a été conçue sans effacement des données.

Par ailleurs, les tests matériels conduits n'ont pas systématiquement permis d'identifier des défauts présents sur les ordinateurs.

Au regard de ces constats, les axes d'amélioration suivants sont à considérer :

- Effacement systématique des données.
- Mise en place de tests matériels plus rigoureux.
- Possibilité de mettre en place de deux systèmes d'exploitation :
 - Windows pour les ordinateurs bénéficiant d'une licence Microsoft OEM
 - Linux pour les ordinateurs sans licence Microsoft OEM

Les taux de ré-emploi

Ordinateurs pris en charge	1802
Ordinateurs portables éliminés à l'issue des tests matériels	264 (14,6 %)
Ordinateurs portables reconditionnés	1541 (85,4 %)
Ordinateurs portables retournés HS après reconditionnement	70 (4,5 %)
Ordinateurs mis à disposition (prêt et dotation aux CnFS)	101
Nombre d'ordinateurs portables cédés aux lieux de médiation numérique	1341

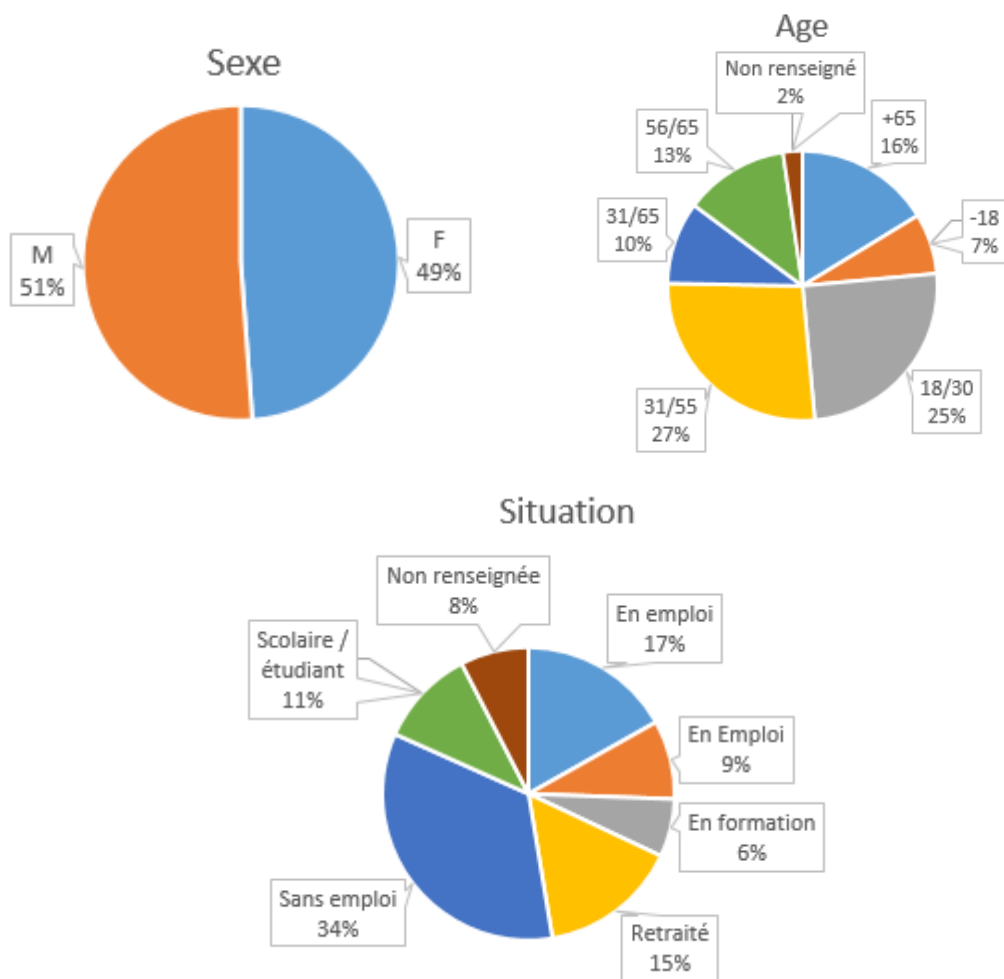
Les dotations

Le nombre d'ordinateurs

48 conventions de cession ont été établies avec 26 lieux de médiation numérique pour un total de 1341 ordinateurs.

Le profil des bénéficiaires

La gestion et le suivi des prescriptions, réalisée sur support papier et utilisant divers circuits de diffusion, n'a permis d'obtenir une vision exhaustive des bénéficiaires des remises. Sur les éléments communiqués soit près d'un tiers des bénéficiaires, voici les profils des bénéficiaires :



Cet aspect apparaît comme un axe essentiel d'amélioration dans le cadre de la nouvelle version du dispositif.

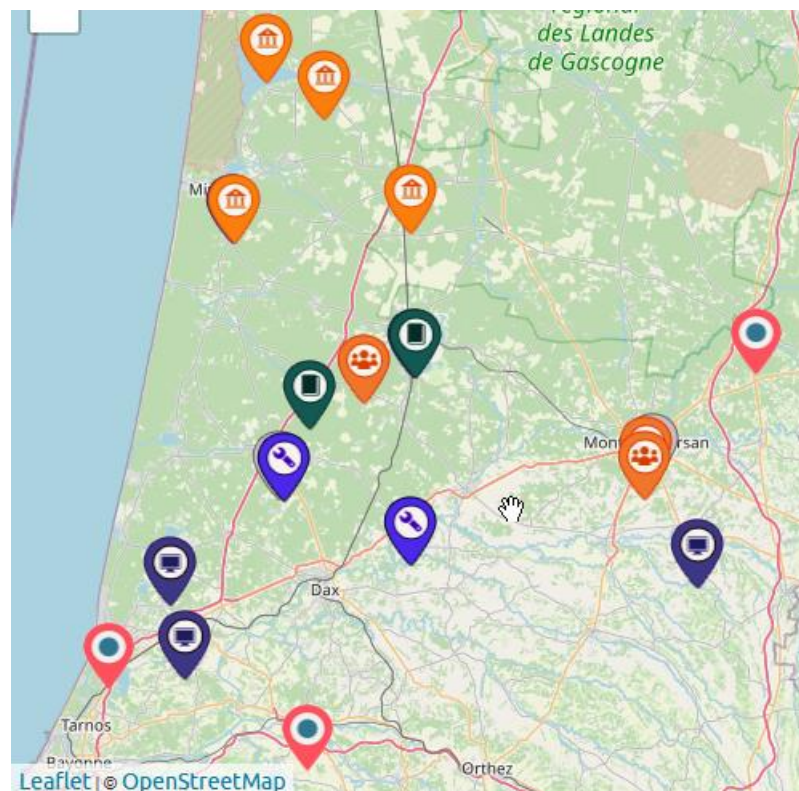
Les actions de médiation

Les lieux de médiation impliqués

26 lieux de médiation numérique ont signé une convention dans le cadre du dispositif :

- 9 associations
- 11 EPCI
- 1 opérateur de service public
- 4 établissements publics
- 1 département

Répartition géographique des lieux conventionnés :



cartographie disponible sur <https://pin40.fr>

Les parcours et dispositifs locaux proposés

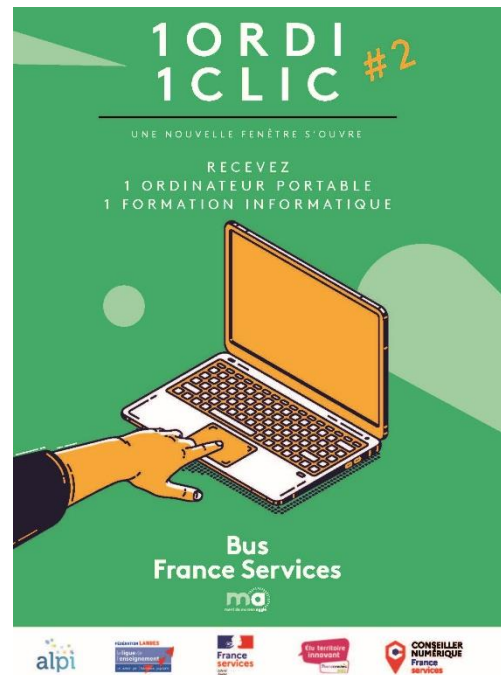
Il s'agit ici de quatre exemples d'appropriation du dispositif par des lieux de médiation numérique.

" 1 ordi, 1 clic " – Mont-de-Marsan Agglomération

Grâce à l'opération "Un ordi, un clic", labellisée " Territoire Innovant " et portée par le Bus France Services, l'Agglo propose au total 320 ordinateurs à des personnes éloignées du numérique + une ½ journée de formation à cet outil. Savoir utiliser un ordinateur et internet est aujourd'hui devenu essentiel pour effectuer de nombreuses démarches administratives. Mais comment faire si on n'a pas d'ordinateur ou bien si on ne sait pas s'en servir ?

Afin d'aider ses habitants les plus éloignées du numérique, Mont de Marsan Agglo a mis en place en 2020 le Bus France Services, qui circule dans les 16 communes rurales et accompagne les usagers dans leurs démarches du quotidien. Depuis l'an dernier, elle va plus loin avec l'opération "1 ordi, 1 clic", organisée en partenariat avec l'Agence landaise pour l'informatique. Le principe est simple : équiper gratuitement d'un ordinateur portable les personnes qui en ont besoin et les former afin qu'elles deviennent autonomes.

Au total depuis le lancement de l'opération en 2022, ce sont près de 200 personnes qui ont été accompagnées sur le territoire. La 3ème opération sera relancée en février 2024. L'action s'étend désormais aux habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.



" Retraités branchés " - Alpi

Dans le cadre de l'appel à projet "inclusion numérique" de la CARSAT Nouvelle-Aquitaine, l'Alpi porte le dispositif « Retraités branchés » dont l'objectif est de promouvoir l'autonomie numérique des retraités de 55 ans et plus en situation de fragilité numérique et financière.

Elle propose la dotation gracieuse pour 50 bénéficiaires d'un ordinateur portable reconditionné accompagné d'un parcours de 5 séances de formation à domicile

assuré par un(e) médiateur(rice) numérique professionnel(le). L'action se déroule sur le département des Landes avec pour objectifs de :

- Soutenir le lien social ;
- Favoriser l'accès aux droits et permettre l'exercice plein de la citoyenneté ;
- Promouvoir l'autonomie ;
- Dépasser la fracture générationnelle face aux outils numériques ;
- Rendre les assurés acteurs de leur Bien vieillir ;
- Répondre aux besoins des retraités autonomes.

" PrepaSport " – Stade Montois Omnisports et Club Micro Saint-Pierre



Le Parcours de Remobilisation Educatif Personnalisé Autour du Sport (PrepaSport) du Stade Montois Omnisports, créé en janvier 2017, s'adresse à des jeunes en rupture avec le système scolaire, sans qualification ou sans activité professionnelle. Durant 5 mois à temps plein, ils ont accès à de nouvelles compétences et à des formations qualifiantes, avec le sport comme fil conducteur.

L'Alpi soutient ce dispositif en équipant chaque stagiaire d'un ordinateur portable, et en mettant à disposition du Stade Montois sa plateforme Formation Ouverte À Distance (FOAD).

La formation numérique des stagiaires est dispensée par le Club Micro de Saint-Pierre-du-Mont, et aborde, outre la découverte de l'outil informatique, la manipulation de la plateforme dédiée à la formation à distance, les outils bureautiques ou encore la e-réputation.

Formation " Ordinateurs reconditionnés" - La Smalah



ET SURTOUT, 5 JEUNES QUI ONT PU
VIVRE ET S'ÉMANCIPER SUR LE
TERRITOIRE PENDANT 6 MOIS



Dans le cadre de la formation dispensée par l'association la Smalah, pendant 6 mois, entre janvier et juin, les stagiaires passent une partie du titre professionnel de technicien d'assistant informatique qui porte, entre autres, sur la réparation des ordinateurs, tant au niveau matériel que logiciel. Lors de cette première session de formation, 15 ordinateurs ont été réparés, issus de gisements variés dont les ordinateurs proposés par l'Alpi. Les étudiants avaient comme tâche de les reconditionner afin de les mettre en vente à la recyclerie Le Grenier de Mézos. Cette première édition intervenait dans le cadre d'un chantier de qualification nouvelle chance avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Elle a permis de valider l'ensemble du processus, avec la mise en place d'un système de suivis des machines, de commandes de pièces, de suivi de la vente, etc.

Ces exemples sont loin de couvrir l'exhaustivité des initiatives locales mobilisant les ordinateurs reconditionnés. Assez généralement sur l'ensemble du territoire, de nombreux dispositifs ont vu le jour.

Les perspectives d'évolution

Le Département des Landes a renouvelé sa confiance à l'Alpi pour la conduite de ce dispositif en cédant un nouveau gisement d'ordinateurs à reconditionner. L'Alpi a inscrit dans sa programmation FSE+ la reconduite du dispositif. À cette occasion, il semble indispensable d'interroger les points suivants :

- Amélioration du suivi des ordinateurs par le développement d'une application ouverte à l'ensemble des parties prenantes ;
- Mise en place de groupes de travail mobilisant :
 - les prescripteurs ;
 - les lieux de médiation numériques ;
 - les structures en capacité de reconditionner.afin d'aborder :
 - les critères d'identifications des bénéficiaires ;
 - les modalités d'orientation ;
 - les parcours de formation ;
 - les compétences numériques à acquérir ;
 - les spécifications techniques concernant le reconditionnement.

Ces chantiers sont mis en œuvre au cours du second semestre 2023, dans la perspective d'une réalisation en 2024.

@alpilandes



Agence landaise pour l'informatique
175 place de la Caserne Bosquet - BP 30069
40002 Mont-de-Marsan Cedex
05 58 85 81 90
e-inclusion@alpi40.fr
pin40.fr - alpi40.fr



Cofinancé par
l'Union européenne